



Comité Régional de Cyclisme de La Réunion

PROJET SPORTIF 2026

EQUIPE REUNION





PRINCIPES GENERAUX DE SELECTION

Ces principes généraux sont en communs à l'ensemble des disciplines du cyclisme:

Les modalités de sélection ci-dessous doivent aider à choisir les athlètes ayant le niveau sportif minimum pour aller concourir au niveau requis pour la compétition concernée.

Ces critères de sélections doivent aussi permettre aux coureurs de pouvoir évaluer le niveau sportif minimum à atteindre afin de pouvoir évoluer au niveau national.

En préambule de ces critères, pour chaque sélection, rentreront en compte 4 facteurs incontournables afin de porter le maillot du Comité Régional de La Réunion.

- La condition physique et la marge de progression,
 - L'aptitude au parcours de la compétition ou aux spécificités de la discipline,
 - La capacité d'intégration au collectif et l'implication dans les stages de préparation,
 - Le respect du rôle défini par le Manager Technique Territorial (MTT) ou la commission technique responsable de la sélection.
1. Les athlètes ayant satisfaits aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe de La Réunion pour participer aux épreuves référencées.
 2. Le choix parmi les athlètes sélectionnables sera fait dans l'intérêt de l'équipe de La Réunion. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans un collectif, de l'état de forme au moment de la sélection, de son évolution probable et de la spécificité de l'épreuve.
 3. Le MTT (ou le Référent ETR de la discipline concernée en cas d'absence du MTT), arrêtera une proposition de sélection après consultation du ou des membres de l'ETR concerné(s), en fonction des critères établis.
 4. Les membres de la commission valideront cette proposition après débat et vote, à la majorité la sélection définitive (titulaires et remplaçants).
 5. Les titulaires et le(s) remplaçant(s) sont assujettis aux mêmes obligations car à tout moment à partir de l'annonce de la sélection un titulaire peut devenir remplaçant.
 6. Le responsable de la sélection, après approbation du Référent ETR et du Président de la commission pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans les conditions optimales la compétition ou le stage pour lequel il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre-indication prononcée par le médecin régional ou d'un comportement répréhensible. (Lois et règlements nationaux et internationaux). En cas de désaccord, la décision revient à la majorité des membres de la Commission.
 7. Les athlètes s'engagent à honorer toute sélection en équipe régionale (stages et compétitions). Le refus d'une sélection entraînera l'impossibilité de courir le week-end concerné. Exception faite des sélections en équipe nationale, tout autre motif sera laissé à l'appréciation du MTT et du Président de la commission. Tout refus pourra être rédhibitoire pour la suite de la saison.
 8. Le MTT après approbation du Référent ETR et du Président de la commission se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional. En cas de désaccord, la décision revient à la majorité des membres de la Commission.
 9. Si le nombre d'athlètes sélectionnables est supérieur au quota attribué au comité régional, le MTT établira un ordre d'accès à la sélection, lors de l'établissement de sa proposition de sélection, qui sera validé par la commission.
 10. Quel que soit son niveau sportif, tout athlète qui enfreindrait les règles de l'éthique du sport ou non à jour du règlement de ses pénalités ou non couvert par le renouvellement de sa licence, ne pourrait être sélectionné dans l'équipe régionale de la Réunion ou participer à tous regroupement de préparation.
 11. Toute sélection implique l'acceptation et la signature du règlement des sélections régionales.
 12. Les résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au MTT: fcrun@orange.fr et au Référent ETR dans les délais de sélections : etienne.germain@gmx.fr



PROGRAMME REGROUPEMENT AVENIR 2026

	Date	Lieu	Public	Encadrement	Inscription	Autres
1	21 février 2026	Saint-Paul	U17-U19 H	ETR/CRCT	Sur convocation	Revue d'effectif
2	19 avril 2026	Saint-Paul	U15 – U17 – U19 H/F	ETR/CRCT	Sur convocation	Revue d'effectif
3	31 mai 2026	Saint-Paul	U15 – U17 – U19 H/F	ETR/CRCT	Sur convocation	Préparation France Avenir
4	20 juin 2026	Bras-Panon	U15 – U17 – U19 H/F	ETR/CRCT	Sur convocation	Stage de Préparation France Avenir
5	26 au 28 juin 2026	Ouest	U17-U19 H	ETR/CRCT	Sur convocation	Sélection Réunion Etoile Océan Indien

CRITERES DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE France de l'Avenir 2026

En tout premier lieu, chaque athlète prétendant à une éventuelle sélection devra en priorité répondre aux conditions détaillées dans le règlement des sélections régionales et accepter l'application sans réserve de celui-ci.

La liste des coureurs qui participeront aux championnats de France sera établie à la suite du Trophée du VCSD prévu les 23 et 24 Mai 2026. **Les coureurs qualifiés sont engagés par le comité régional.**

Les U17 Homme seront surclassés dans la catégorie Open après le Trophée du VCSD.

Un stage de préparation sera **obligatoire** le 20 Juin 2026.

Une sélection régionale commune U17/U19 H participera à l'Etoile de l'Océan Indien.

Compte tenu du délai tardif du championnat régional, celui-ci ne sera pas pris en compte.

Les résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au MTT: ffcrun@orange.fr et au Référent Route de l'ETR dans les délais de sélections : etienne.germain@gmx.fr

Les épreuves **prioritaires** de sélections et de suivi seront les suivantes :

- 05 avril : Grand Prix de Saint-Louis (CCSL)
- 06 avril : Grand Prix Anim'Services Pointe au Sel (AS)
- 12 avril : Grand Prix de Saint-Joseph (VCSJ)
- 18 avril : Championnat de la Réunion de CLM individuel (CRCR)
- 26 avril : Grand Prix Armand Henriette (VSP)
- 23 et 24 mai : Trophée du VCSD (VCSD)



CRITERES SPECIFIQUES

CATEGORIE	QUOTAS	MINIMAS SPORTIF	AUTRES
Minimes (F) U15 Cadettes (F) U17	2 + 1 REU	Avoir la capacité de suivre le peloton U15 H Réaliser un top 10 scratch U15 H/F	
Cadet (H) U17	3 + 1 REU	Avoir la capacité de participer activement (échappée, contre, tempo, sprint massif) à la course Access 1-2 Combatif dans les courses et/ou podiums U17 H Prise en compte du niveau et des capacités exprimées l'année dernière en C1	
Junior (H) U19	1 + 1	Avoir la capacité de suivre le peloton Open Combatif dans les courses et/ou podiums scratch Prise en compte du niveau et des capacités exprimées l'année dernière en J1 ou en C2	
Junior (F) U19	1 + 1	Avoir la capacité de participer activement (échappée, contre, tempo, sprint massif) à la course Access 3-4 Combatif dans les courses et/ou podiums scratch Prise en compte du niveau et des capacités exprimées l'année dernière en J1 ou en C2	
Espoir (H) U23	1 + 1	3 victoires scratch <i>En autonomie hors sélection</i>	



PROGRAMME REGROUPEMENT U19/U23/OPEN H-F CHAMPIONNAT OI

	Date	Lieu	Catégorie	Encadrement	Inscription	Thème
1	15 février 2026	Saint-Paul	Open HOMME FEMME U19/U23/OPEN	ETR/CRCT	Sur convocation	Endurance F
2	02 mai 2026	Etang-Salé		ETR/CRCT	Sur convocation	CLM Individuel et par Equipes
3	09 mai 2026	Etang-Salé		ETR/CRCT	Sur convocation	CLM Individuel et par Equipes
4	07 juin 2026	Saint-Paul		ETR/CRCT	Sur convocation	Regroupement féminin
5	22 août 2026	Etang-Salé		ETR/CRCT	Sur convocation	CLM Individuel et par Equipes
6	29 août 2026	Etang-Salé		ETR/CRCT	Sur convocation	CLM Individuel et par Equipes
7	05 septembre 2026	Etang-Salé		ETR/CRCT	Sur convocation	CLM Individuel et par Equipes
8	09 au 13 septembre 2026	Championnat de l'Océan Indien 2026 (Réunion)				

CRITERES DE PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DE L'OCEAN INDIEN 2026

En tout premier lieu, chaque athlète prétendant à une éventuelle sélection devra en priorité répondre aux conditions détaillées dans le règlement des sélections régionales et accepter l'application sans réserve de celui-ci.

La liste des coureurs qui participeront au championnat de l'Océan Indien sera établie après l'étoile de l'Océan Indien prévu les 26 et 28 Juin 2026. **Les coureurs qualifiés sont engagés par le comité régional.**

Les résultats acquis hors du comité régional ne seront pris en compte que s'ils sont transmis au MTT: fferun@orange.fr et au Responsable Route de l'ETR dans les délais de sélections : etienne.germain@gmx.fr

Les épreuves prioritaires de sélections et de suivi seront les suivantes :

- 18 avril : Championnat de la Réunion de CLM individuel (CRCR)
- 26 avril : GP Armand Henriette (VSP)
- 10 mai : CLM individuel du VCO (VCO)
- 23 et 24 mai : Trophée du VCSD (VCSD)
- 26 au 28 juin : Etoile de l'Océan Indien (VCO)



CRITERES SPECIFIQUES

CATEGORIE	QUOTAS	MINIMAS SPORTIFS	AUTRES
U19-U23- OPEN/ELITE HOMME	8	— Avoir réalisé un top 5 sur une des épreuves cibles — Combatif et animateur dans les courses	
U19-U23- OPEN/ELITE FEMME	6	— Avoir réalisé un top 3 sur une des épreuves cibles dans la catégorie FEMME — Avoir réalisé un top 10 scratch Access 3-4 sur une des épreuves cibles — Combative et animatrice dans les courses	

PROGRAMME REGROUPEMENT U19/U23/OPEN H-F :

France Outre Mer (Tahiti) et Jeux des Iles de l'Océan Indien (Comores)

	Date	Lieu	Catégorie	Encadrement	Inscription	Thème
1	11 octobre 2026	St Paul	Open HOMME	ETR/CRCT	Sur convocation	A définir
2	08 novembre 2026	St Paul	FEMME	ETR/CRCT	Sur convocation	A définir
3	06 décembre 2026	St Paul	U19/U23/OPEN	ETR/CRCT	Sur convocation	A définir

Date prévisionnelle du championnat de France des Outre Mer : 14 et 15 Mai 2027.

Date prévisionnelle des JIOI 2027 : 10 au 19 Août 2027

En attente de dates de regroupements supplémentaires au 1^{er} trimestre 2027.